



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ

ÉNONCÉ DES EXIGENCES

Lignes directrices et stratégies
Direction pôle Enfance-Jeunesse



Système national de gestion de projet

Besoins de places en crèches et en ALSH
dans une stratégie d'accueil de nouvelle population

Phase de définition

But du document

L'énoncé des exigences est une proposition à une autorité, qui définit un problème opérationnel ou une possibilité et une approbation en vue de réaliser les activités de l'étape d'identification du projet. L'objectif de cette étape est de produire une analyse de rentabilisation et un arrêté de projet qui permettront d'évaluer si le projet peut passer à l'étape de réalisation à la suite de l'obtention de l'approbation préliminaire de projet.

Acteurs du projet :

Services Multi-accueils et ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) du pôle Enfance-Jeunesse

Préparation :

- Louis-Jean GOUTTEFANGEAS, directeur du pôle Enfance-Jeunesse
- Amélie SANTOS, directrice multi-accueil Arlanc
- Camille ARNOLD, directrice multi-accueil Marat et coordinatrice des Relais Petite Enfance
- Laurie LABOISSE, responsable de service ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement)

Sur proposition de Stéphanie ALLEGRE-CARTIER, vice-présidente en charge de l'enfance-jeunesse, l'énoncé est soumis à approbation en Bureau d'Ambert Livradois-Forez du 11/12/2020, présidé par Daniel FORESTIER

Table des matières

| | | |
|---|---|---|
| 1 | OBJECTIFS..... | 1 |
| 2 | CONTEXTE..... | 1 |
| 3 | DÉFINITION DU PROBLÈME & DES POSSIBILITÉS..... | 4 |
| 4 | RISQUES LIÉS À LA NON-RÉALISATION DU PROJET | 5 |
| 5 | CONSULTATION & POUVOIR D'APPROBATION..... | 6 |
| 6 | FINANCEMENT | 6 |

1 OBJECTIFS

Le présent énoncé des exigences vise à demander l'approbation du Bureau de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez (ALF) pour permettre de définir les moyens à mettre en œuvre afin de répondre aux besoins de places d'accueil pour la petite enfance et dans les ALSH de la collectivité.

2 CONTEXTE

Depuis 2017, ALF a mis en œuvre une commission d'admission en crèche, suivant des **critères de sélection objectifs** :

- *Date de la demande*
- *Demande avec contact physique ou téléphonique*
- *Âge de l'enfant à la date d'entrée en structure souhaitée*
- *Type d'accueil sollicité (occasionnel, régulier ou urgence)*
- *Fratrie présente dans la structure ou l'ayant fréquentée*
- *Planning envisagé*
- *Disponibilité du créneau demandé*
- *Contraintes occasionnées*
- *Caractère d'urgence de la demande (contexte à préciser s'il y a lieu)*

permettant de pouvoir prioriser les demandes d'admissions des familles.

Jusqu'à présent peu de refus étaient prononcés, mais depuis 2018, une augmentation globale des effectifs et des demandes se confirme, en conséquence quelques refus d'accueil sont régulièrement prononcés lors des précédentes commissions d'admissions.

Lors de la **réunion du 19/11/2020**, la commission a présenté un grand nombre de refus, les 2 crèches intercommunales étant dans l'incapacité de pouvoir accueillir l'ensemble des demandes. La crèche municipale d'Ambert est elle aussi saturée.

Commission d'admission du 19/11/2020 :

- MA ARLANC : 4 refus prononcés
- MA MARAT : 20 refus prononcés
- MA AMBERT : 11 refus prononcés par la commune lors de la dernière commission

Au total 35 familles sont refusées en accueil collectif.

Commissions d'admission en Multi-accueil ALF

| | | 2017 | 2018 | | 2019 | | 2020 | |
|----------------------------|-------------------------|------|-------|-----|-------|-----|-------|------------------------|
| | | Nov | Avril | Nov | Avril | Nov | Avril | Nov |
| M A R A T | Demandes d'inscriptions | | 4 | 4 | 6 | 9 | 12 | 20 |
| | Accords | 2 | 4 | 4 | 6 | 5 | 6 | 0 (et aucun départ) |
| | Refus | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 | 6 | 20 |
| A R L A N C | Demandes d'inscriptions | 16 | 5 | 8 | 9 | 9 | 13 | 14 |
| | Accords | 11 | 5 | 6 | 8 | 2 | 6 | 6 |
| | Refus | 5 | 0 | 2 | 1 | 7 | 7 | 8 |

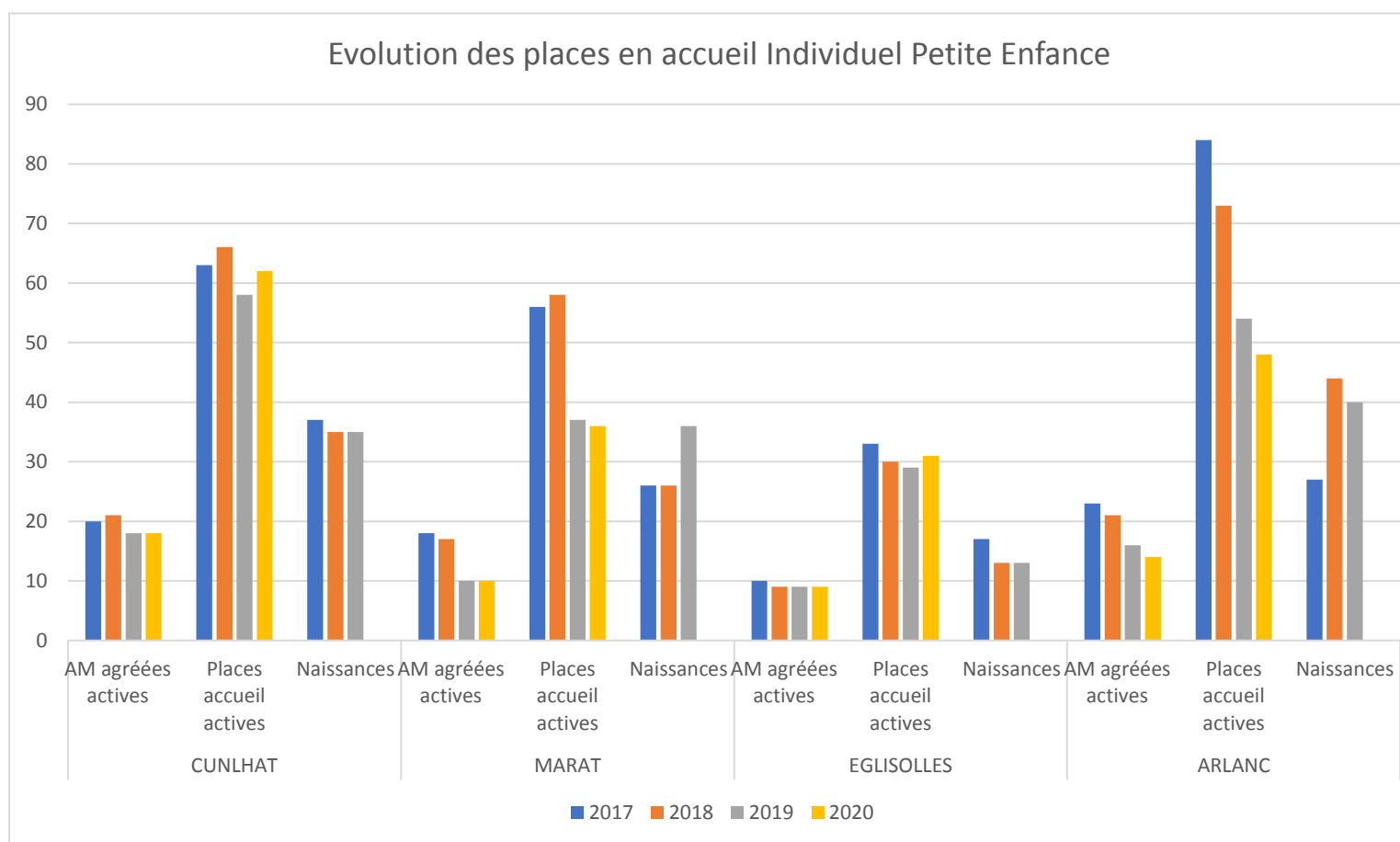
Par ailleurs l'offre individuelle est en déclin (principalement en raison de l'âge des Assistantes Maternelles du territoire et des agréments non renouvelés), et il faut aussi pouvoir respecter le choix des parents pour leur enfant, et ne pas imposer un choix par défaut en mode d'accueil collectif ou individuel.

Il convient donc de se poser la question des capacités d'accueil d'ALF, notamment sur les secteurs d'Aranc et de Marat, mais aussi sur les capacités d'ALF à répondre aux besoins sur l'ensemble du territoire.

En parallèle une campagne de communication sur le métier d'Assistant Maternel a eu un fort impact sur cette fin d'année 2020. En effet, le but était de pouvoir maintenir des réunions régulières d'informations sur ce métier et ainsi favoriser les installations.

Les données sur les nombres d'agréments pour les accueils individuels sur le territoire sont les suivantes :

| | CUNLHAT | | | MARAT | | | EGLISOLLES | | | ARLANC | | |
|--|--------------------|------------------------|------------|--------------------|------------------------|------------|--------------------|------------------------|------------|--------------------|------------------------|------------|
| | AM agréées actives | Places accueil actives | Naissances | AM agréées actives | Places accueil actives | Naissances | AM agréées actives | Places accueil actives | Naissances | AM agréées actives | Places accueil actives | Naissances |
| 2017 | 20 | 63 | 37 | 18 | 56 | 26 | 10 | 33 | 17 | 23 | 84 | 27 |
| 2018 | 21 | 66 | 35 | 17 | 58 | 26 | 9 | 30 | 13 | 21 | 73 | 44 |
| 2019 | 18 | 58 | 35 | 10 | 37 | 36 | 9 | 29 | 13 | 16 | 54 | 40 |
| 2020 | 18 | 62 | | 10 | 36 | | 9 | 31 | | 14 | 48 | |
| Source naissances : données PMI | | | | | | | | | | | | |



Sur l'ensemble des Assistantes maternelles présentes sur le territoire, **16 sont âgées de plus de 55 ans** et ont donc des places potentiellement non renouvelables s'il n'y a pas d'installation sur leur secteur.

Les installations actuelles ne permettent pas le maintien de ces agréments, c'est donc pourquoi la campagne d'information sur le métier a été dès maintenant mis en avant.

6 installations ont été agréées en 2020.

Au total sur ALF 177 places en accueil individuel et 89 places en accueil collectif = 266 places.

Sur les 3 années de référence, 349 naissances (sans les données du secteur d'Ambert)

Points de vigilance :

- effet pic d'activité temporaire ou non et prospective sur 3 ans pour absorber ce pic ? ou situation durable ?
- Une simple demande d'augmentation d'agrément PMI permettrait de favoriser un accueil complémentaire (et son financement) mais ne permet pas d'absorber 20 demandes d'un coup !
- Les installations de population favorisée par les ventes de biens immobiliers actuellement accentuent cette tendance
- Part des salariés SANOFI qui fréquentent le multi-accueil à Marat : 40% (même proportion sur la liste des demandes actuellement)
- Le mode de garde familial est parfois contraint chez certaines familles

3 DÉFINITION DU PROBLÈME & DES POSSIBILITÉS

Actuellement, les 2 crèches d'ALF sont pleines et saturées.

Les 2 crèches sont placées dans des Maisons de l'Enfance avec des locaux partagés notamment avec l'ALSH et le Relais Petite Enfance sur chaque site.

La disposition intérieure de ces locaux montre que l'utilisation est maximale et surtout qu'il n'y a pas (Arlanc) ou plus (Marat) de possibilité d'extension sur les 2 bâtiments existants.

Le problème du foncier autour des bâtiments existants se pose également : existe-t-il des possibilités de réserves foncières communales autour des bâtiments existants ?

La problématique consisterait donc à choisir entre une affectation exclusive de ces bâtiments à la Petite Enfance (crèches et Relais), ET / OU une construction neuve qui permettrait de répondre à des besoins complémentaires.

Les choix futurs auront également un fort impact dans un premier temps sur 3 ans (âge limite d'accueil des enfants entrés en crèche en 2020) puis sur les structures ALSH Arlanc et Marat (configuration des locaux) notamment qui sont déjà saturés en demandes.

Fréquentations en ALSH

| | ALSH AMBERT | ALSH ARLANC | ALSH CUNLHAT | ALSH EGLISOLLES | ALSH MARAT | ALSH ST GLH |
|--|----------------|----------------|-----------------|--------------------|---------------|----------------|
| <u>CAPACITES D'ACCUEIL</u> | | | | | | |
| MERCREDIS | 34 | 40 | 30 | 66 (45 en 2018) | 40 | 30 |
| VACANCES | 36 | 78 | 30 | 66 (45 en 2018) | 40 | 30 |
| <u>FREQUENTATIONS 2018 (Nb d'enfants différents accueillis)</u> | | | | | | |
| MERCREDIS | | 39 | 42 | 33 | 30 | 37 |
| VACANCES | | 129 | 50 | 145 | 114 | 101 |
| ACTIV'ADOS | | | | | | 49 |
| <u>FREQUENTATIONS 2019 (Nb d'enfants différents accueillis)</u> | | | | | | |
| MERCREDIS | | 55 | 32 | 44 | 56 | 29 |
| VACANCES | | 105 | 48 | 156 | 123 | 60 |
| ACTIV'ADOS | | 14 | 9 | 14 | 8 | 47 |
| <u>FREQUENTATIONS 2020 (Nb d'enfants différents accueillis)</u> | | | | | | |
| MERCREDIS | 68 | 62 | 38 | 32 | 53 | 29 |
| VACANCES | 112 | 115 | 53 | 121 | 53 | 56 |
| ACTIV'ADOS | 19 | 8 | 11 | 24 | 27 | 38 |
| <u>Attention année 2020</u> : fermeture de Mars à Mai (Confinement n°1) | | | | | | |

4 RISQUES LIÉS À LA NON-RÉALISATION DU PROJET

Perte de crédibilité auprès des familles et des élus

*Contradiction avec le **projet de territoire** annoncé : FICHES L12 et L14*

Mauvais message envoyé aux nouveaux arrivants

Perte de dynamique de fréquentation des structures ALSH

Perte de dynamique de recrutement de l'entreprise SANOFI basée aussi sur les rapprochements familiaux et la possibilité de trouver un mode de garde

Activité professionnelle des parents remise en cause si aucun mode de garde n'est trouvé

5 CONSULTATION & POUVOIR D'APPROBATION

Implication du service bâtiment pour l'élaboration des besoins

Prévision du coût de fonctionnement d'un nouveau bâtiment

Incidence des restructurations bâtementaires sur leur fonctionnement

Assistance à maîtrise d'œuvre pour l'élaboration et le suivi du projet (dans le cas d'une construction neuve ou d'une restructuration bâtementaire)

Adaptation des agréments PMI à anticiper en même temps que les avant-projets (phase APD)

Prévision des besoins en fonctionnement et en personnel, si un agrément est revu à la hausse

Montage des dossiers de subventions CAF

Marché public

Démarrage des travaux

6 FINANCEMENT

La CAF est le principal partenaire financeur des collectivités pour leurs projets petite enfance et jeunesse.

Actuellement **le taux de financement sur un projet Petite Enfance est 7 400 € à 17 000 € par place créée.** (Enveloppe nationale PIAJE : 609.5 M€)

Le **plan « Crèches » national** permet le financement des investissements des collectivités.

En cas de rénovation, ou de restructuration des locaux, une aide financière est aussi possible au titre du Fonds de modernisation des EAJE : l'aide prend en charge au maximum **80% du coût par place des travaux et plafonnée à 4 000 € par place.** (Enveloppe nationale 153.7 M€)

La CTG (Convention Territoriale Globale) ou le CEJ (Contrat Enfance Jeunesse si encore en cours) permet aussi **le fonctionnement des structures crèches** à hauteur environ de **50% du coût annuel.**

A titre d'exemple, le coût global de fonctionnement d'une crèche 15 place est d'environ 300 000 € par an tout compris.

Pour les ALSH, l'aide à l'investissement est moindre mais dans le cadre du Plan Mercredi à horizon 2022, une nouvelle aide nationale permet de soutenir les créations, rénovations, et réhabilitations d'ALSH, ainsi que les achats de mobiliers et matériels. (Enveloppe nationale de 30 M€).

L'environnement actuel est clairement plus favorable aux créations de place et à leur financement en Petite Enfance.

Données CAF :

Pour la période 2018-2022

Une augmentation de 10% d'ici 2022 des moyens consacrés à l'accueil de la petite enfance

Piaje : 609, 5 millions d'euros

Bonus « mixité sociale » : 286,9 millions d'euros

Bonus « inclusion handicap » : 100,3 millions d'euros

Fonds publics et territoires : 291,27 millions d'euros

Plan de modernisation des Eaje : 153,7 millions d'euros

Aides au fonctionnement (Cej, Psu, bonus « territoire ») : 16,2 milliards d'euros